

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL
2024

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles R. 123-16 et R. 123-17 du Code de l'action sociale et des amilles, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BALESTAS, le samedi treize avril à dix heures et dix minutes, en séance ordinaire. Monsieur Mathieu GERMAIN étant le plus jeune membre du conseil, est désigné secrétaire de séance.

La séance débute à 10h10.

Présents :

Jean-Yves BALESTAS, Olivier GAUTIER, Mathieu GERMAIN, Bruno GIARDINO, Jeanne MAURY, Elisabeth NOBLOT, Patricia ODDOUX, Ginette PEVET, Martine PUCEL, Monique VINCENT, Agnès WATRIN.

Absents :

Jean-Pierre GABRIELE, Noëlle THAON.

Absents représentés :

Imen DE SMEDT qui a donné son pouvoir à Monique VINCENT, Yann FILLION qui a donné son pouvoir à Jeanne MAURY, Raphaël MOCELLIN qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Gabrielle NOBLOT qui a donné son pouvoir à Elisabeth NOBLOT.

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2024
2. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion 2023
3. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2023
4. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Principal – Affectation des résultats 2023
5. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2024
6. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe Aides à Domicile – Approbation du Compte de Gestion 2023
7. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe Aides à Domicile – Approbation du Compte Administratif 2023

PROCÈS VERBAL PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

8. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe Aides à Domicile - Affectation des résultats 2023
9. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe Aides à Domicile – Vote du Budget Primitif 2024
10. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe Foyer-Portage - Approbation du Compte de Gestion 2023
11. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe Foyer-Portage - Approbation du Compte Administratif 2023
12. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe Foyer-Portage - Affectation des résultats 2023
13. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe Foyer-Portage - Vote du Budget Primitif 2024
14. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe TLN – Approbation du Compte de Gestion 2023
15. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe TLN – Approbation du Compte Administratif 2023
16. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe TLN – Affectation des résultats 2023
17. CCAS de Saint-Marcellin – Budget Annexe TLN – Vote du Budget Primitif 2024
18. Modification du règlement d’attribution des subventions aux associations par le CCAS de Saint-Marcellin
19. Subventions aux associations pour l’année 2024
20. Cotisation à l’UDCCAS 38
21. Adhésion au Réseau Français des FabLabs
22. Adhésion au réseau Micro-Folie
23. Cotisation à l’UNA Départementale
24. Cotisation à l’UNA Régionale
25. Tarification transport à la demande (TAD)
26. Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le foyer - restaurant et le portage de repas – attribution et signature
27. Protection sociale complémentaire prévoyance-mandat au CDG38
28. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur délégation du Conseil d’Administration en application de l’article R123-21 du code de l’action sociale et des familles

Le conseil municipal examine les points inscrits à l’ordre du jour, à savoir :

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2024
--

Le conseil d’administration a approuvé le procès-verbal de la séance du 05 mars 2024 :

Adoptée

PROCÈS VERBAL PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

(12 pour, 3 abstention : Elisabeth NOBLOT, Martine PUCEL, Agnès WATRIN)

CCAS de Saint-Marcellin – Budget principal – Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion du budget principal du CCAS - Exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité

CCAS de Saint-Marcellin – Budget principal – Approbation du compte administratif 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte administratif 2023 du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

Le vice-président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

CCAS de Saint-Marcellin – Budget principal – affectation des résultats 2023

Le conseil d'administration, après avoir délibéré,

- **Approuve** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget du CCAS,
- **Affecte** l'excédent d'investissement de 119 062,57 € en recette d'investissement (au compte 001),
- **Reporte** en section de fonctionnement le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 402 954,14 € en recette au compte 002 au budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité

CCAS de Saint-Marcellin – Budget principal – Vote du budget primitif 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet du budget primitif du budget principal du CCAS pour l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS VERBAL PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

**CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe service aides à domicile –
Approbation du compte de gestion 2023**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe du service aides à domicile du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

**CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe service aides à domicile –
Approbation du compte administratif 2023**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget annexe du service aides à domicile du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

Le vice-président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

**CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe service aides à domicile –
Affectation des résultats**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe du service aides à domicile du CCAS,
- **Affecte** l'excédent d'investissement de 6 000 € en recette d'investissement (au compte 001),
- **Reporte** en section de fonctionnement le solde du résultat de la section de fonctionnement, soit 10 919,84 € en recette au compte 002.

Adoptée à l'unanimité

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe service aides à domicile – Vote du budget primitif 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le budget annexe du CCAS – Aides à domicile pour l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe foyer / portage - Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe du foyer / portage du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe foyer / portage – Approbation du compte administratif 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte administratif 2023 du budget annexe du foyer / portage du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

Le vice-président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe foyer / portage – Affectation des résultats 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget annexe du foyer / portage du CCAS,
- **Affecte** l'excédent de fonctionnement de 2 743,16 € en recette de fonctionnement (compte 002).

Adoptée à l'unanimité

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe foyer / portage – Vote du budget primitif 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le budget primitif du budget annexe foyer / portage du CCAS pour l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe tiers-lieu numérique – Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe du tiers-lieu numérique du CCAS - Exercice 2023.

Adoptée à l'unanimité

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe tiers-lieu numérique – Approbation du compte administratif 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte administratif 2023 du tiers-lieu numérique.

Adoptée à l'unanimité

Le vice-président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe tiers-lieu numérique – Affectation des résultats 2023

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Reporte** en recettes d'investissement au compte 001, l'excédent constaté de 25 822,61 € au budget primitif 2024.
- **Reporte** en recettes de fonctionnement au compte 002, l'excédent constaté de 103 054,40 € au budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS VERBAL PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

CCAS de Saint-Marcellin – Budget annexe tiers-lieu numérique – Vote du budget primitif 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le budget primitif du budget annexe du CCAS tiers-lieu numérique pour l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations par le CCAS de Saint-Marcellin

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le nouveau règlement d'attribution des subventions aux associations par le CCAS de Saint-Marcellin.

Adoptée à l'unanimité

Subventions aux associations pour l'année 2024

Considérant les demandes de subvention formulées par les associations,
Considérant le règlement d'attribution des subventions du CCAS aux associations adopté ci avant,

Considérant l'intérêt pour le CCAS de participer au fonctionnement et au soutien du projet de ces associations, légalement déclarées, exerçant une activité d'intérêt général,

Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association ARIA 38, madame Elisabeth NOBLOT, administratrice au conseil d'administration du CCAS et représentante de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,

Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association Club le Riondel, monsieur Jean-Pierre GABRIELE, administrateur au conseil d'administration du CCAS et représentant de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,

Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association Croix Rouge, monsieur Yann FILLION, administrateur au conseil d'administration du CCAS et représentant de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,

Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association Secours Populaire, monsieur Olivier GAUTIER, administrateur au conseil d'administration du CCAS et représentant de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,

Considérant, par ailleurs, la demande de subvention de l'association Secours Catholique, madame Gabrielle NOBLOT, administratrice au conseil d'administration du CCAS et représentante de ladite association, ne prend part au vote pour cette subvention,

PROCÈS VERBAL PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Décide** l'attribution des subventions.

Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote d'attribution de subvention pour les associations, les membres cités ci-dessus.

Cotisation à l'UDCCAS 38

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale à verser une cotisation annuelle qui s'élève à 397 euros (trois cent quatre-vingt-dix-sept euros) à l'UDCCAS 38 pour l'année 2024.
- **Autorise** le président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Adhésion au Réseau Français des FabLabs

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale à verser une adhésion pour l'année 2024 qui s'élève à 75 euros (soixante-quinze euros) au Réseau Français des Fablabs.
- **Autorise** le président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Adhésion au réseau Micro-Folie

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale à verser une adhésion pour l'année 2024 qui s'élève à 1 000 euros (mille euros) au réseau Micro-Folie.
- **Autorise** le président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS VERBAL PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

Cotisation à l'UNA Départementale

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale via son service aide à domicile à verser une cotisation de 890 euros (huit cent quatre-vingt-dix euros) au réseau départemental de l'UNA pour l'année 2024.
- **Autorise** le président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Cotisation à l'UNA Régionale

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le centre communal d'action sociale via son service aide à domicile à verser une cotisation de 230 euros (deux cents trente euros) au réseau régional UNA pour l'année 2024.
- **Autorise** le président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Adoptée à l'unanimité

Tarification transport à la demande (TAD)

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Accepte** l'évolution de la tarification appliquée aux usagers décrite ci-dessous :

Tranches CNAV	Tranches CCAS	Tarifs usagers	Participation CCAS
Tranche 1	Tranche 1	3.50 €	4.50 €
Tranche 2			
Tranche 3			
Tranche 4	Tranche 2	5 €	3 €
Tranche 5			
Tranche 6			
Tranche 7	Tranche 3	7.40 €	0.60 €
Tranche 8			

Adoptée

(14 pour, 1 abstention : Olivier GAUTIER)

PROCÈS VERBAL PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le foyer – restaurant et le portage de repas – attribution et signature

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Attribue** le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le foyer-restaurant et le portage de repas à la société SHCB,
- **Autorise** monsieur le président à signer et notifier le marché et tout document nécessaire à son exécution,
- **Autorise** monsieur le président à signer tout avenant devenu nécessaire à la bonne exécution du marché, dans la limite d'une incidence financière limitée à + 10 % du montant maximal du marché.

Adoptée à l'unanimité

Protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au CDG38

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **Autorise** monsieur le président à donner mandat au CDG38 et signer la convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président sur délégation du conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le vice-président rend compte au conseil des opérations effectuées dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil d'administration accordées par délibération N°2020_027 en date du 28 juillet 2020.

La séance étant close, elle est levée à 12h00
Saint-Marcellin, le 17 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Mathieu GERMAIN



Le vice - président du CCAS

Jean-Yves BALESTAS



PROCÈS VERBAL PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024